



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DU JURY CAFIPEMF

Session 2017

RECTORAT DE GUYANE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ACADÉMIE DE GUYANE

RAPPORT DU JURY CAFIPEMF-SESSION 2017

***Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles
Maître Formateur :***

« Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur se déroule sur deux ans. Il comprend une épreuve d'admissibilité (1ère année) et deux épreuves d'admission (2nd année). »

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	PRÉPARATION ET FORMATION DES CANDIDATS.....	4
III.	ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ.....	5
IV.	ÉPREUVES D'ADMISSION	9
V.	ANNEXES	14

I. INTRODUCTION¹

L'actualisation du CAFIPEMF dans le premier degré a pour « objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés » avec la création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré.

Pour remplir les conditions d'inscription à l'examen fixées par l'article 2 du décret modifié, les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifier d'au moins cinq années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou équivalent. Les candidats peuvent s'inscrire au CAFIPEMF généraliste ou CAFIPEMF avec options.

II. PRÉPARATION ET FORMATION DES CANDIDATS

Afin de poursuivre la professionnalisation et la formation des acteurs aux métiers du professorat et de l'éducation conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, l'objectif est de constituer un réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs :

- « La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 fait de la formation professionnelle des personnels enseignants et d'éducation un levier majeur de la qualité du service public d'enseignement.
- La formation professionnelle vise à développer des pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et répond à trois grands objectifs :
 - L'adaptation immédiate aux fonctions,
 - L'adaptation aux évolutions prévisibles du métier, l'acquisition de nouvelles compétences.
- La loi fixe aux Espe la mission de participer à la formation continue des enseignants et des personnels d'éducation ».

Il s'agit d'accompagner et de former les candidats aux deux épreuves du CAFIPEMF, l'admissibilité et l'admission.

La nouvelle circulaire sur l'actualisation du CAFIPEMF définit les obligations d'accompagnement et de formation des enseignants aux deux épreuves du CAFIPEMF :

- "Au regard de la priorité que constitue la formation de formateurs, il importe de veiller à l'information, à la préparation et à la formation des candidats à la certification, en lien avec le référentiel de compétences professionnelles du formateur. Pour l'admissibilité, le candidat bénéficie d'un accompagnement dans le cadre des modules de formation proposés en académie. Cet accompagnement s'attache à fournir des ressources, et à intégrer des visites de classes suivies de temps d'échanges sur les pratiques. »

¹ Textes de référence :

- Arrêté du 20 juillet 2015- J.O. du 22 juillet 2015
- Circulaire n° 2015- 109 BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

- " Les rectorats sont engagés à se rapprocher des ESPE pour travailler conjointement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces enseignements."

Environ 80 enseignants ont participé à la formation au CAFIPEMF qui s'est déroulée de la façon suivante : une première partie sur le rapport d'activités, l'entretien professionnel et les missions des PEMF, une deuxième partie sur le mémoire professionnel, et des contenus didactiques.

- 12 heures de formation académique pour les candidats inscrits à l'admission.
- 12 heures de formation académique pour les candidats inscrits à l'admissibilité.

III. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, comprenant :

- un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes)
- le(s) rapport(s) d'inspection

Ce rapport peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité.

Durée : exposé de 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien avec les membres du jury.

Le rapport d'activité consiste : « à présenter son itinéraire professionnel. Le candidat s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation ».

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- « - la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours;
- sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;
- son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- son intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation. »
 - Le jury vérifie :
- La capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique.
 - Le jury apprécie :
- La motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.
- Son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.
 - Le jury évalue :
- La capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques.

A l'issue de cette première épreuve, les candidats sont déclarés admissibles ou non admissibles.

Aucune note n'est attribuée à l'issue de l'épreuve.

1. Examen des rapports d'activité

Les rapports d'activité, parfois élaborés à l'aide du numérique, étaient bien présentés.

Néanmoins, si le rapport d'activité n'est pas noté en lui-même, il est attendu du candidat qu'il y apporte le plus grand soin, (dans certains rapports, on note trop d'erreurs d'orthographe et une rédaction parfois approximative et peu claire).

D'autres rapports d'activité ne mettent pas en valeur l'implication du candidat dans la formation, et ne précisent pas les enjeux de celle-ci.

De même, quelques rapports détaillent le parcours de vie du candidat sans lien direct avec la formation et les attentes de l'examen. Certains rapports d'activité étaient, parfois, hors sujet, ou étaient construits de façon déséquilibrée, sans plan bien défini.

Certains rapports étaient de très grande qualité et bien documentés, avec des annexes pertinentes.

2. L'entretien avec le jury

Si la motivation du candidat était majoritairement exprimée, il est souvent apparu au jury qu'il était difficile pour le candidat de faire l'analyse de sa propre pratique. Trop souvent, les candidats n'ont pas été en mesure d'explicitier ce qui dans leur pratique pouvait permettre la réussite des élèves, ni de problématiser les questions posées, ce qui a nui à la perception par le jury d'une expertise professionnelle suffisante. Certains candidats possédaient des certitudes sur la qualité de leur pratique sans pour autant en expliciter les raisons à partir de quelques repères didactiques et pédagogiques. Là encore, le jury attendait de futurs formateurs un potentiel d'évolution nécessaire au métier.

Concernant la réflexion didactique et pédagogique, les candidats en étaient souvent dépourvus. Il est évident que de trop nombreux candidats ne se sont pas suffisamment documentés dans le domaine de la didactique et de la pédagogie. Ceci était particulièrement frappant chez certains qui se présentaient dans une spécialité sans avoir lu d'ouvrages théoriques récents en dehors de quelques articles sur Internet. Conseiller de jeunes enseignants sur leur pratique implique de connaître au minimum quelques théories de l'apprentissage et les écueils à éviter afin de ne pas mettre les élèves en difficulté. Là encore, le niveau était très inégal.

Le jury attendait enfin que les candidats aient réfléchi au rôle et aux missions d'un formateur, afin d'évaluer leur intérêt pour la formation et leur capacité à communiquer avec d'autres professionnels. Là encore, cette réflexion était plus ou moins engagée.

Précisons enfin que de nombreux candidats ne connaissaient pas l'existence du référentiel d'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, ce qui est fort dommage quand on se destine à accompagner entre autres de jeunes professeurs.

Le jury a privilégié les candidats qui, tout en étant investis dans la formation avaient aussi réfléchi aux finalités du métier de formateur.

Le jury attend du candidat :

- qu'il montre des qualités d'écoute et d'échanges,
- qu'il soit en mesure de développer une question, sans attendre la prochaine question, par des compléments d'informations qui révèlent sa culture didactique et personnelle,
- qu'il démontre sa capacité effective à travailler en équipe.

RECOMMANDATIONS DU JURY POUR L'ADMISSIBILITÉ AU CAFIPEMF :

- Veiller à l'orthographe et à une syntaxe claire dans la rédaction du rapport d'activités.
- Inclure les rapports d'inspections en annexes (certains manquaient).
- Savoir exploiter le support numérique à bon escient, parfois il n'apportait pas de plus value à la présentation.
- Montrer que l'on s'inscrit progressivement dans le processus de la formation en ayant réfléchi aux fonctions et au rôle d'un formateur.
- Analyser et critiquer dans sa pratique les points forts et les points à améliorer en explicitant les bonnes démarches éventuelles.
- Lire des ouvrages récents de didactique et de pédagogie.
- Mettre en lien quelques théories de l'apprentissage avec sa propre pratique.
- Faire preuve de sincérité dans les réponses.
- Argumenter avec conviction et justesse (attention à ne pas interpeler le jury avec des signes d'agacement).
- Instaurer un dialogue simple avec le jury qui permet d'évaluer les capacités du candidat à prendre du recul sur sa pratique.
- Eviter un jargon inutile, voire prétentieux, un discours convenu, des réponses non étayées.
- Eviter de citer des auteurs sans préciser les références.
- Adapter sa posture à la situation d'examen par des propos et une gestuelle appropriée.

BILAN DES ADMISSIBLES

Dossier de candidats rapports d'activités: **35**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Présents: **32**

Type de CAFIPEMF

➔ **Généraliste: 19**

➔ **Spécialiste: 13**

Éducation Physique et Sportive: 1

Langues et Cultures Régionales: 1

Langues Vivantes Étrangères: 1

Arts Visuels : 1

Enseignement en maternelle: 4

Enseignement et numérique:3

Éducation musicale: 2

Répartition

1. ASH: 5
2. Rectortat CASNAV: 0
3. Cayenne 1 Saül: 5
4. Cayenne 2 Roura: 4
5. Matoury-Régina-Oyapock: 0
6. Matoury-Rémire-Montjoly: 8
7. Kourou 1-Macouria-Montsinéry: 2
8. Kourou 2-Sinnamary-Iracoubo: 5
9. Saint-Laurent 1: 2
10. Saint-Laurent 2-Apatou: 0
11. Saint-Laurent 3-Awala Yalimapo-Mana: 1

Dossier d'inscription reçus : **49**

Désistement avant les épreuves d'admissibilité : **17**

Admissibles années précédentes : **6**

Admissibles : **11**

IV. ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission se sont déroulées au sein des écoles de plusieurs circonscriptions quand il s'agissait de l'analyse de pratique, et à l'ESPE en présence de professeurs des écoles stagiaires pour l'épreuve de l'animation.

L'admission se fonde sur deux épreuves :

1- ÉPREUVES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU CHOIX DU CANDIDAT :

Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

↻ L'analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

1ère phase : observation d'une séance d'enseignement.

À l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant ou du professeur débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2ème phase : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

↻ L'animation d'une action de formation

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

1 ère phase : animation d'une action de formation

Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix.

Pour le CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles de l'académie dans laquelle le candidat présente le CAFIPEMF.

2e phase : entretien avec les examinateurs

L'entretien avec les examinateurs suit immédiatement l'animation de l'action de formation. Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle.

A ce titre, le jury apprécie sa capacité à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ;
- mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles.

Le candidat est déclaré admis s'il a obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué.

2. LE MEMOIRE PROFESSIONNEL

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

- Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation.
- Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.
- Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. Il vise à évaluer sa capacité à :
 - établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
 - articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
 - formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
 - mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
 - proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.
- Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.
- Lors de la formation, l'objectif est d'initier les stagiaires aux principales dimensions d'une démarche scientifique en sciences de l'éducation : définition d'une problématique éducative, mobilisation d'un cadre théorique pertinent ainsi que des concepts sous-jacents, opérationnalisation des concepts, choix d'outils méthodologiques, démarches d'analyse, interprétation, et communication.

3. LA SOUTENANCE

- Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).
- La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :
- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

RECOMMANDATIONS DU JURY POUR L'ADMISSION AU CAFIPEMF

- Démontrer sa capacité à s'engager dans une nouvelle posture professionnelle : Les candidats ne se sont pas appropriés les nouvelles exigences du CAFIPEMF. Peu de candidats se sont inscrits dans une évolution professionnelle impliquant la construction de nouvelles compétences conformément au référentiel du formateur.
- Être en capacité de hiérarchiser les conseils lors de l'analyse de séance auprès du stagiaire.
- Être en capacité d'amener le stagiaire à analyser sa propre pratique.
- Étendre la réflexion sur la didactique de la discipline et/ou sur d'autres aspects du référentiel du professeur des écoles quelque soit la première épreuve d'admission choisie.
- Lors de la soutenance du mémoire, il est conseillé au candidat d'ouvrir le débat dans le domaine de l'interdisciplinarité, et aux autres cycles que celui présenté dans le mémoire.
- Il est fortement recommandé au candidat de maîtriser les références annoncées en bibliographie, sinon en indiquer moins.
- Le jury apprécie la capacité du candidat : à savoir débattre, à placer les élèves au cœur de sa problématique de futur formateur, à contextualiser la question pédagogique, à réfléchir aux résultats des élèves selon les termes de la différenciation.
- L'arrêté du 20 juillet 2015 indique que "lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser. La grille nationale d'évaluation des épreuves d'admission permet d'attribuer à l'intégration du numérique une pondération de + ou – 2 points, qui complète la note sur 20 affectée à l'épreuve.
- Beaucoup de mémoires ont traité du numérique éducatif, mais que ce soit à l'écrit ou à l'oral, la plus-value était rarement effective.
- Il est recommandé au candidat d'introduire le numérique et ses usages en pensant à les intégrer dans des séquences pédagogiques que le candidat sera en capacité d'argumenter au moment de la soutenance.
- Le numérique ne consiste pas à faire défiler les diapositives du power-point, dont le texte est souvent une redite des grands chapitres du mémoire.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE PRÉSENTATION POUR LE MÉMOIRE		
NOMBRE DE PAGES	20 A 30	HORS ANNEXES
MARGE	2,5 CM EN HAUT ET EN BAS	3 CM A GAUCHE ET 2 CM ADROITE.
INTERLIGNE	1,5	
POLICE	TIMES NEW ROMAN OU ARIAL	
TAILLE DES CARACTERES	12	
QUALITE DE LA LANGUE	EXIGENCES EN TERMES DE QUALITE D'ECRITURE ORTHOGRAPHE SYNTAXE	SE FAIRE RELIRE OBLIGATOIREMENT
QUALITE DE PRESENTATION	PRESENTATION SOIGNEE DES TITRES, TABLEAUX, GRAPHIQUES, SCHEMAS, ANNEXES...	

BILAN ÉPREUVE D'ADMISSION

Dates des épreuves d'admission:

- du 08 au 29 juin 2017, dans différents établissements scolaires et à l'ESPE
- du 03 au 05 juillet 2017 au Rectorat de Troubiran.

Dépôt des mémoires candidats reçus : 27

Épreuve d'admission

Présents: 27

Type de CAFIPEMF

Généraliste: 18

Spécialiste: 9

Éducation Physique et Sportive: 1

Enseignement en maternelle: 3

Langues et Cultures Régionales: 1

Enseignement et numérique: 3

Langues Vivantes Étrangères: 1

Éducation musicale: 0

Arts Visuels : 2

Répartition

- ASH: 1
- RECTORAT CASNAV: 1
- Cayenne 1 Saül: 7
- Cayenne 2 Roura: 5
- Matoury-Régina-Oyapock: 1
- Matoury-Rémire-Montjoly: 0
- Kourou 1-Macouria-Montsinéry: 2
- Kourou 2-Sinnamary-Iracoubo: 4
- Saint-Laurent 1: 0
- Saint-Laurent 2-Apatou: 2
- Saint-Laurent 3-Awala Yalimapo-Mana: 3

Bilan global

Dossier d'inscription reçus : 33

Désistement avant les épreuves d'admission : 6

Admis années précédentes : 0

Admis: 11

- **ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE**
- **ANNEXE 2 : GRILLE D'ADMISSIBILITÉ**
- **ANNEXE 3 : GRILLE D'ADMISSION CAFIPEMF, (grilles nationales, annexe 2 de la circulaire)**
- **ANNEXE 4 : RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DU FORMATEUR DE PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ÉDUCATIFS**
- **ANNEXE 5 : ADMISSION AU CAFIPEMF – MÉMOIRE PROFESSIONNEL**
- **ANNEXE 6 : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL**

THEORIE : ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGES

- Les pédagogies de l'apprentissage, Altet Marguerite, PUF éducation et formation, 1998.
L'erreur, un outil pour enseigner, Astolfi Jean-Pierre, ESF, 1997.
Le savoir en construction, Britt Marie Barth, coll.pédagogie, RETZ, 1993.
Le développement de l'enfant, savoir-faire, savoir-dire, Bruner Jérôme, PUF, 1991.
Comment les enfants apprennent à parler, Bruner Jérôme, Retz.
Le rapport enseigner apprendre, Charlot Bernard, Hachette, Education.
Aider les élèves à apprendre, De Vecchi Gérard, Hachette Education, 1992 .
Former les enseignants, Develay Michel, ESF.
Problèmes d'enseignements, problèmes d'apprentissage, Doly Anne- Marie, CRDP Clermont Ferrand.
Quinze pédagogues, leur influence aujourd'hui, Houssaye Jean, Armand Colin, 1994. Apprendre en projets, Huber Michel, Chronique sociale.
Médiations, institutions et loi dans la classe, Imbert Francis, ESF.
Les différenciations de la pédagogie, Legrand Louis, PUF.
Apprendre : Oui mais comment ? , Meirieu Philippe, ESF, 1996
Pédagogie différenciée des intentions à l'action, Perrenoud Philippe, ESF,
Métier d'élève et sens du travail scolaire, Perrenoud Philippe, ESF.
Qu'est-ce qu'apprendre ? Reboul Olivier, PUF
Les compétences transversales en question, Rey B., ESF, 1996
Psychologie de la communication, Théories et méthodes, ABRIC Jean-Claude, Cursus, Armand Colin, 2003
Le défi éducatif, des situations pour réussir, TOCZEK M.C., MARTINOT D. Armand Colin, 2004
La professionnalisation des enseignants, LANG Vincent, Education et formation, PUF, 1999
Encyclopédie de l'évaluation en formation et en éducation, DE PERETTI A., ESF, 2005
Carré Ch., Savoir communiquer avec un groupe, Ed. Retz

APPROCHE DISCIPLINAIRE

➤ **Mathématiques**

- Apprentissages numériques (GS, CP, CE1) Ermel, HATIER
Comment les enfants apprennent à calculer, BRISSIAUD R., RETZ, 2003
Comptes pour petits et grands, vol. 1 : nombre et numération, Collection Questions d'éducation, BARUK S., 2003

➤ **Français**

- La maîtrise de la langue, MEN, CNDP /Savoir Livre.
La compréhension en lecture, Giasson Roger et Tozzi Michel, CRDP Montpellier
Lire et Ecrire des apprentissages culturels, 1&2, Devanne Bernard, Armand Colin
« Les textes littéraires à l'école », J. Giasson, De Boeck.
La compréhension en lecture, Pratiques pédagogiques, Jocelyne Giasson, nouveau tirage 2000, De Boeck Université
« Manuel de lecture au CP », SCEREN. (1ère partie : donne un éclairage sur l'apprentissage de la lecture)

➤ Spécificité Maternelle

Parler ensemble en maternelle, la maîtrise de l'oral, l'initiation à l'écrit A Florin Ed Ellipses

Phono/catégo/imagier Roland Goigoux, Sylvie Cèbe et Jean-Louis Paour Ed Hatier

Le langage à l'école maternelle Scéren CRDP

Comment enseigner en maternelle: la maîtrise de la langue Chantal Mettoudi Hachette éducation.

➤ Histoire – Géographie

Enseigner l'histoire cycle 3 LOISON Marc, sceren crdp Nord Pas de Calais

apprendre l'histoire et la géographie, les actes de la desco HAGNERELLE Michel CRDP Versailles

➤ Langues

Enseigner l'anglais à l'école avec facilité, M. Kervran, Armand Colin

L'apprentissage actif de l'anglais à l'école, M. Kervran, Armand Colin

Guide pour enseigner l'anglais à l'école élémentaire. Retz 2003

Guide Belin de l'enseignement, L'anglais à l'école. Belin 2003

Comment enseigner l'anglais au cycle 3. Alain Yaïche, Hachette 2007

➤ Musique

« La Chorale à l'école », CRDP d'Auvergne

Livret pédagogique avec CD « Petites voix », CRDP de Paris

Histoires sonores et musicales pour jouer avec sa voix, spécialement adaptées aux Cycles 1 et 2.

CPEM de Paris.

Recueil pédagogique et CD « Écoute écoute, invitation à l'écoute... », CNDP

➤ EPS

Pour une pratique quotidienne (Éditions Revue EPS)

Éducation physique à l'école. De la maternelle au CM2 : des exemples dans de nombreux domaines d'activités prévus par les programmes.

Le guide de l'enseignant : Tome 1 (Compétences et savoirs de l'enseignant) et Tome 2 (Les activités).

2 Collections : Des Jeux aux Sports et Activité Sportive et Éducation.

La Revue EPS 1 (5 numéros par an sur abonnement) : l'actualité de l'EPS pour les enfants de 3 à 11 ans ; des articles de fond et des outils pédagogiques pour les trois cycles (2 fiches par cycle).

➤ TICE

Moreau Y. et Tournon Michel (1999), L'informatique à l'école, Coll. Parcours didactique, Ed. Bertrand Lacoste

Gabrielle DI LORENZO, Question de savoirs, Paris, ESF, 1991

Alin Christian, (2010), La Geste Formation, Analyse des pratiques et Gestes professionnels (Préface Ph. Meirieu), L'Harmattan, Paris, Alin Christian, (2000), Enseignants -Formateurs, La construction de l'identité professionnelle, L'Harmattan, Paris,

Alin Christian, (1996), Etre formateur, Quand dire, c'est écouter, L'Harmattan, Paris.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ADMISSIBILITÉ

TI	I	S	TS
Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant

PRÉSENTATION DE L'ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL	TI	I	S	TS
--	----	---	---	----

<i>La capacité à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours</i>				
Commentaires : ----- ----- -----				

<i>La capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics</i>				
Commentaires : ----- ----- -----				

<i>L'implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation</i>				
Commentaires : ----- ----- -----				

<i>L'intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation</i>				
Commentaires : ----- ----- -----				

TI	I	S	TS
Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant

ENTRETIEN AVEC LE JURY	TI	I	S	TS
------------------------	----	---	---	----

<i>Motivation du candidat à devenir formateur</i>				
<i>Expertise professionnelle</i>				
<i>Réflexion didactique, pédagogique et éducative</i>				
<i>Capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation</i>				
<i>Capacité d'analyse de ses pratiques</i>				
<i>Investissement dans le projet d'école</i>				
<i>Connaissance de l'environnement social et culturel de l'école</i>				

Synthèse de l'entretien / Points d'amélioration conseillés au candidat

B.O.

Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015

Annexe 2
CAFIPEMF- CAFA - Synthèse des compétences du candidat

TI : très insuffisant
I : insuffisant
S : satisfaisant
TS : très satisfaisant

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre -2 et + 2 points

Grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission

Critères	TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE				
1 - Analyse de pratique				
a) entretien du candidat avec le stagiaire				
Qualité de l'analyse de la séance				
Dialogue constructif				
Remarques hiérarchisées				
Conseils pertinents et opérationnels				
Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>				
1 - Analyse de pratique				
b) entretien du candidat avec le jury				
Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
Justification des choix opérés				
Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>				

Critères		TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation					
a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
2 - Animation d'une action de formation professionnelle					
b) entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					
MÉMOIRE PROFESSIONNEL					
Mémoire					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

B.O. Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015

Annexe1 Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^e siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFÉ).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. **Penser - Concevoir - Élaborer**
2. **Mettre en œuvre - Animer**
3. **Accompagner l'individu et le collectif**
4. **Observer - Analyser - Évaluer**

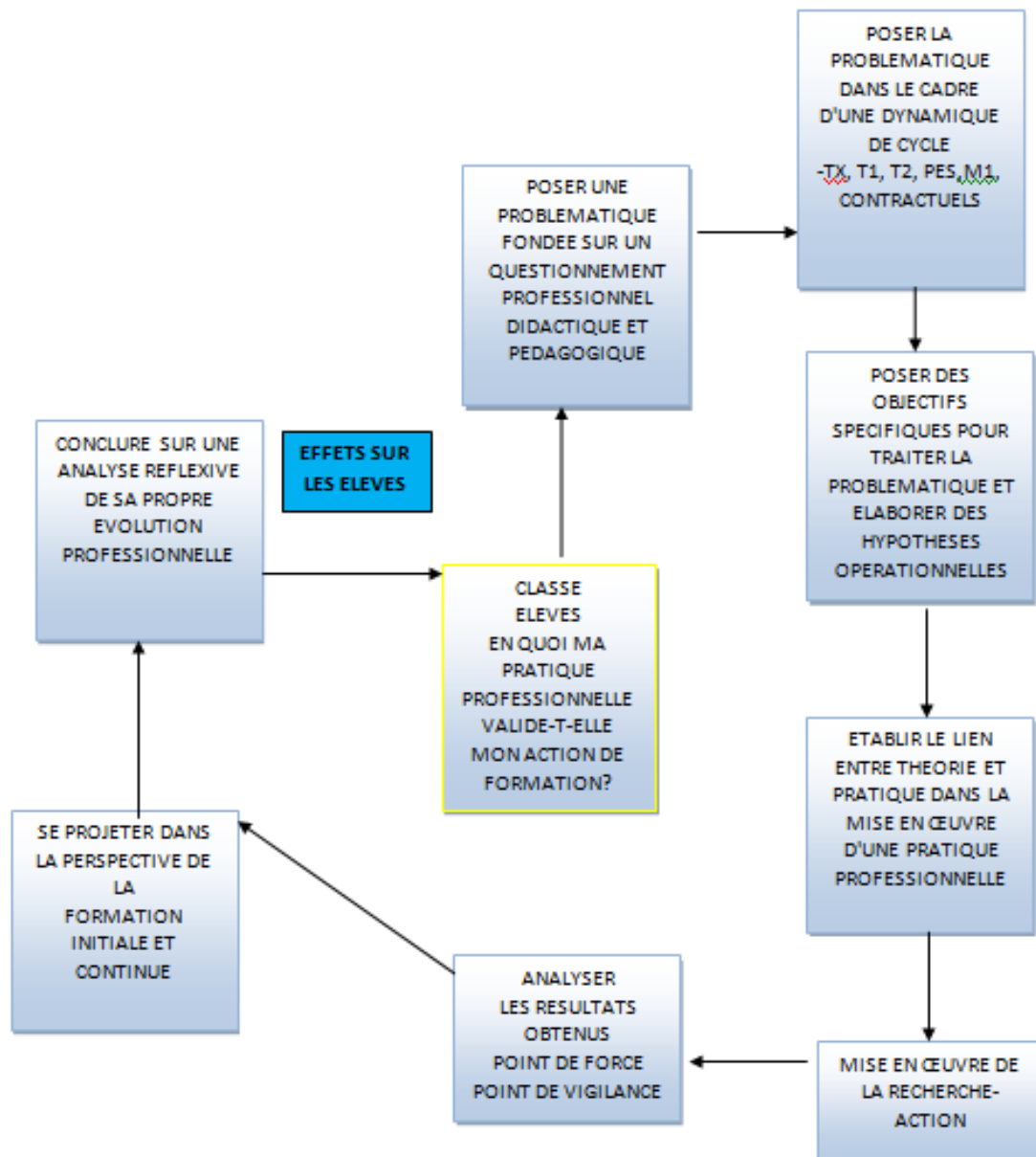
Une sélection de ressources pour la formation

Un ensemble de ressources pour le formateur a été élaboré en regard du référentiel : il s'agit de notions et de références organisées de manière à en favoriser la consultation. Cette sélection n'est en rien normative ou exhaustive ; elle entend servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs. Sa mise en ligne sur Éduscol en favorisera l'accès et l'appropriation par chacun au gré de ses besoins et de ses curiosités pour l'accompagner dans son parcours de formateur.

Penser - Concevoir - Élaborer

- **Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle** : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.
- **Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.**
- **Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.**
- **Élaborer un programme de formation** : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.
- **Concevoir le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.**
- **Anticiper les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.**
- **Élaborer des écrits professionnels en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.**

ADMISSION AU CAFIPEMF¹
MEMOIRE PROFESSIONNEL
DE 20 à 30 pages



¹ Circulaire N°2015-109 du 21-07-2015

Les attendus du mémoire :

- concevoir un écrit contenant des données empiriques
- utiliser une méthodologie de recherches appropriée
- rédiger une analyse réflexive permettant de proposer un accompagnement et ou une formation

La structure du mémoire :

- Une introduction
- **Une première partie** qui met en exergue la problématique et les hypothèses retenues relatives au sujet abordé. Celle-ci présente la méthodologie employée en vue du recueil d'informations (questionnaires, enquêtes...). Cette partie apporte un contenu théorique scientifique en lien avec la thématique du mémoire.
- **Une seconde partie** qui décrit l'expérimentation engagée et les résultats obtenus après l'analyse des éléments étudiés. Celle-ci met en lumière une démarche engagée pour assurer des progrès auprès des élèves. Cette partie allie la théorie et la pratique.
- **Une dernière partie** qui présente une formation et ou un accompagnement proposés ou envisagés à destination des enseignants. Celle-ci doit répondre aux besoins exprimés précédemment en vue d'améliorer une pratique professionnelle.
- **Une conclusion**
- L'introduction et la conclusion comportent au moins une page et demie. La première partie se compose d'environ sept pages. La seconde et la troisième parties compteront environ sept pages.

Les critères d'évaluation

- Pertinence de la problématique
- Rédaction de qualité
- Cohérence du sujet, des analyses et des propositions
- Méthodologie adaptée

La présentation du mémoire

- * La première page de couverture: le titre du mémoire, le nom et le prénom du candidat, le lieu d'exercice du candidat, l'option choisie, la date de session du CAFIPEMF, le nom de l'académie d'examen
- * La table des matières, avant l'introduction avec les titres des parties et des sous-parties du mémoire. Les numéros de pages doivent y figurer.
- * Les annexes consultables après l'introduction et doivent être en lien avec les éléments développés au sein du corpus du mémoire.
- * La bibliographie uniquement des références citées dans le mémoire classée par ordre alphabétique et par type de ressources.

Ouvrages

Nom, initiale du prénom, (année d'édition), *Titre*, lieu d'édition, éditeur.

Articles

Nom, initiale du prénom, (année de la parution), *Titre de l'article*, titre du périodique, volume.

Documents consultés sur Internet

Nom, initiale du prénom, (année), *Titre*, consulté le....., paru dans (adresse du site)